

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1042

présenté par

Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Abba, M. Anato, Mme Bagarry, M. Barbier, M. Besson-Moreau, M. Blanchet, M. Bois, Mme Brulebois, M. Cellier, Mme Chapelier, M. Claireaux, M. Damaisin, Mme Fontenel-Personne, M. Fugit, M. Gaillard, Mme Genetet, Mme Gomez-Bassac, M. Gouttefarde, Mme Granjus, Mme Hérin, Mme Josso, Mme Khedher, M. Larssonneur, Mme Mauborgne, M. Morenas, M. Poulliat, Mme Rossi, Mme Sarles, Mme De Temmerman, M. Testé, Mme Vanceunebrock, Mme Vidal, Mme Wonner, M. Zulesi, Mme Toutut-Picard, Mme Charrière, Mme Do, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, Mme Valetta Ardisson, Mme Dominique David, Mme Givernet, Mme Khattabi, M. Kokouendo, M. Lauzzana, Mme Valérie Petit, Mme Peyron, Mme Pitollat, M. Mendes, M. Cédric Roussel, M. Vignal, M. Marc Delatte, Mme Piron, Mme Bono-Vandorme, Mme Fontaine-Domeizel, M. Perrot, Mme Faure-Muntian et M. Haury

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du 1° de l'article L. 721-2 du code de l'éducation, après le mot : « partagée », sont insérés les mots : « , notamment en matière d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves, » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L. 721-2 du code de l'éducation dispose que les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat comportent des « enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée ». Le présent amendement vise à préciser que cette culture professionnelle, qui doit être partagée par tous les professeurs, de la maternelle au lycée, doit concerner la formation à l'évaluation des élèves. On sait que celle-ci est une source d'anxiété pour les enfants, en particulier au collège, où l'autoévaluation, l'évaluation par les pairs et l'évaluation par compétences sont peu pratiquées. Les futurs enseignants doivent être sensibilisés à cet enjeu et comprendre qu'on se forme à l'évaluation (en suivant un enseignement dédié à l'université), qu'on se forme en évaluant (lors des stages) et que certaines formes d'évaluation peuvent être plus favorables aux apprentissages que d'autres.